

## La forêt communale, une forêt « multi-usages »



La présence de la forêt sur son territoire est un atout pour Annecy-le-Vieux tant sur le plan paysager qu'en terme de qualité de vie quotidienne. La forêt communale répond en effet à de nombreux usages. Elle est gérée dans le cadre d'un plan d'action que la ville vient de renouveler pour 20 ans, suite au travail mené avec l'Office National des Forêts, gestionnaire sur le terrain. Cette gestion attentive permet d'en mettre en valeur chaque atout et d'offrir la possibilité à chaque habitant de mieux la connaître.

### Une forêt multi-usages

#### Un lieu de détente et d'activités

La forêt constitue un magnifique belvédère sur le lac d'Annecy et les communes environnantes. De par sa proximité avec le domaine universitaire d'Annecy-le-Vieux et l'agglomération d'Annecy, elle attire de nombreux publics : promeneurs, randonneurs, cyclistes VTT, chasseurs, écoliers, étudiants en sport-études, cavaliers...

#### Une production de bois

Traditionnellement, la forêt a vocation à produire du bois de chauffage et du bois de construction. La surface dédiée à cette production est d'environ 175 hectares.

#### Une source d'apprentissage

La forêt, plus encore qu'un espace naturel, est un « réservoir » de vie recelant une extraordinaire variété d'espèces animales et végétales. On y retrouve donc la « biodiversité » qui est tout simplement le

tissu vivant de la planète et la multiplicité des interactions entre ces organismes dans un milieu en constante évolution. La forêt est ainsi en quelque sorte une « grande école de la vie ». Elle apporte un équilibre avec la ville et permet aux habitants de vivre plus conscients de la nature et de ses richesses.

#### Une protection naturelle contre les risques naturels

Au travers d'une gestion organisée des peuplements, la forêt communale participe à la prévention des risques naturels (chutes de pierre, érosion torrentielle), et en limite les effets le cas échéant.

De plus, par la photosynthèse, les arbres absorbent naturellement une partie du gaz carbonique contenu dans l'atmosphère. En stockant ainsi le dioxyde de carbone, représentant près de 70% des émissions de gaz à effet de serre, la forêt joue un rôle primordial pour l'équilibre de la planète.

### Le nouveau plan de gestion 2011-2030

Le plan de gestion 2011-2030 a été établi comme un plan d'investissement pour la forêt afin de lui permettre de remplir toutes ses fonctions dans les meilleures conditions.

#### Une production de bois adaptée

La forêt française (3<sup>ème</sup> d'Europe par sa superficie) est sous-exploitée en matière de production de bois d'œuvre. Les communes françaises tentent progressivement



### Carte d'identité de la forêt communale

**Localisation** : partie du versant nord et ouest de la chaîne calcaire du Mont Veyrier.

**Superficie** : 296 hectares, soit près de 20 % du territoire communal.

**Quelle superficie pour quelle fonction ?** Sylviculture : 175 ha, production de bois : 175 ha, protection physique contre les risques naturels : 155 ha, rôle écologique : 296 ha, touristique et sportive : 296 ha.

**Altitude** : de 480 à 1 160 m.

**Faune** : chevreuils, chamois, sangliers, lièvres, bécasses, rapaces dont faucons pélerins.

**Flore forestière** : 20% d'épicéas, 23% de sapins, 20% de chênes, 16% de hêtres, 19% de feuillus divers (érables, tilleuls, châtaigniers...), 2% de résineux divers (pins, mélèzes...).

**Sentiers balisés** : 6,5 km.

**Production de bois** : 310 m<sup>3</sup> de feuillus et résineux par an.

**Coût annuel de gestion courante** : de 50 000 à 90 000 € TTC

d'y remédier, à leur échelle. Annecy-le-Vieux a choisi de valoriser les parcelles de la forêt communale ayant un fort potentiel de production de bois d'oeuvre (construction, sciage...), et de développer de nouveaux sites de production. Par ailleurs, le bois étant de plus en plus utilisé comme combustible, une filière d'approvisionnement en « bois énergie » sera mise en place.

Des coupes de futaies seront programmées tous les 15/20 ans sur les surfaces productives. Elles seront vendues en lisière de forêt. Les coupes de taillis seront, quant à elles, exploitées tous les 20 ans. Ces coupes favorisent le renouvellement durable du milieu forestier. La récolte est estimée à 310 m<sup>3</sup>/an en moyenne sur 20 ans et devrait couvrir par les produits propres de la vente la dépense des travaux sylvicoles.

### Annecy-le-Vieux membre de la FNCOFOR

La ville est membre depuis une vingtaine d'années de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Au travers de sa cotisation, elle contribue à l'aide financière apportée aux centres de formation spécialisés dans les métiers de la filière bois : menuisier, garde-champêtre, gestionnaire des eaux et forêts...

### Une meilleure qualité d'accueil des visiteurs

Située également en limite de terrains forestiers privés, la forêt ancilevienne est une forêt péri-urbaine très fréquentée par des visiteurs aux attentes différentes.

Afin de permettre à tous de se côtoyer dans les meilleures conditions, des zones d'activités pourraient être identifiées avec des équipements appropriés : sentiers de randonnées, circuits de VTT, parcours équestres en lisière de forêt et hors forêt sur les chemins d'exploitation agricole etc. sans oublier bien sûr des parcelles dédiées à l'exploitation sylvicole qui pourront parfois se chevaucher avec d'autres zones d'activité, en toute sécurité. Une route multifonctionnelle permettrait aux visiteurs de se croiser et de prendre ainsi conscience des différents usages de la forêt dans le respect de chacun et surtout de l'environnement naturel. Ces aménagements seraient réalisés en collaboration avec les associations et établissements concernés.

Cette étude comportera également une réflexion sur une signalétique appropriée.

### La préservation et le développement de la biodiversité

Le nouveau plan de gestion favorisera la mise en place de nouveaux outils. La ville fait ainsi écho à son échelle à l'engagement pris par la France, au Sommet de la



Terre de Rio en 1992, de faire une priorité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable.

### Plusieurs outils d'extraction du bois

Le tracteur ne sera plus le seul mode d'extraction du bois. En effet, afin de préserver les sols forestiers et la régénération naturelle, un « mode de transport » complémentaire sera utilisé : le câble, qui, certes plus coûteux, est aussi plus respectueux de l'environnement. De même, une ancienne pratique, le débardage à cheval, sera relancée de façon ponctuelle pour des sites non accessibles autrement. L'exploitation sera de plus pratiquée à des périodes respectant les cycles de la vie de la faune et de la flore de la forêt.

### La création d'îlots de vieillissement naturel

Deux îlots de sénescence seront créés, l'un dans un peuplement de taillis chêne, l'autre dans une futaie de sapins épicéas, afin de permettre à la faune et à la flore de se développer sans aucune intervention anthropique. Un inventaire floristique et faunistique sera réalisé pour suivre leur évolution. Par ailleurs, un îlot de vieux bois et de bois mort, essentiel à la survie de certaines espèces, sera conservé.

### Une fréquentation touristique plus encadrée

L'identification prochaine des sentiers de randonnée pédestre et leur inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) permettra de mieux guider les visiteurs. Le Conseil Général apportera son concours financier à la ville pour ce projet. Le balisage limitera la fréquentation du public dans les parcelles

forestières fragiles. L'encadrement des activités notamment sportives, comme décrites ci-avant, préservera, lui aussi, le caractère naturel de la forêt. Bien entendu, la forêt ne sera pas équipée sur la totalité de son territoire afin de favoriser la tranquillité de la faune et de permettre une activité cynégétique qualitative.

### Des coupes et plantations adaptées

Coupes et travaux seront planifiés pour éviter de déranger des espèces rares ou protégées durant les périodes sensibles de leur cycle vital. Les peuplements mélangés seront privilégiés ce qui contribuera à la régénération naturelle. Dans ce même objectif, des essences pionnières seront également plantées.

### La forêt communale certifiée PEFC depuis 2006

La Certification PEFC repose sur 6 critères définis par les gouvernements européens à la conférence d'Helsinki (1994) pour la gestion de leurs forêts :

- ✓ conservation et amélioration appropriée de la ressource forestière et de sa contribution aux cycles mondiaux du carbone
- ✓ maintien de la santé et de la vitalité de l'écosystème forestier
- ✓ maintien et encouragement des fonctions de production de la forêt (bois et hors bois)
- ✓ maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans l'écosystème forestier
- ✓ maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la forêt (notamment sols et eaux)
- ✓ maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques



## Le renforcement de la protection des peuplements forestiers

De tout temps, la forêt a joué un rôle de protection contre les risques naturels mais, ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'a eu lieu une véritable prise de conscience. A son niveau, Annecy-le-Vieux a établi un programme basé sur plusieurs types d'actions.

### La sylviculture : qu'est-ce que c'est ?

Ce terme désigne tout simplement l'entretien et l'exploitation des peuplements forestiers.

### Les actions sylvicoles et annexes

Ces actions consistent notamment à gérer les rémanents après coupe (élimination des plants malformés et des essences concurrentes, dépressage des tiges pour valoriser les jeunes peuplements...), entretenir des lisières forestières au-dessus des secteurs urbanisés, mélanger les essences forestières par de nouvelles plantations (aux sapins et épicéas existants seront associés châtaigniers, érables sycomore ou planes). A noter également des coupes spécifiques où le bois est disposé afin d'améliorer la

rugosité du sol et limiter les chutes de pierres dans les secteurs concernés.

### La surveillance des secteurs à risque

Il s'agira, à titre d'exemple, d'une surveillance annuelle avec travaux d'entretien en amont des risques (Nant Barrast et versant du Petit Port), d'une surveillance annuelle des dispositifs de filets pare blocs (Malfroid et la Tour), de l'abattage d'arbres de lisière menaçant les zones d'habitat.

### Lutter contre les dangers qui pèsent sur la forêt

A côté du non respect de la réglementation par les citoyens, les aléas naturels peuvent être néfastes pour la forêt.

### La lutte contre les incendies

Le massif forestier reste en permanence accessible aux services de secours. Parallèlement, l'ONF veille à ce que les rémanents, après coupes et travaux, soient limités dans les zones à risque comme touristiques. En ce qui concerne les feux et barbecues, ils sont interdits par arrêté municipal. Toutefois, la ville envisage de créer des zones équipées pour cette utilisation afin de répondre à cette attente du public.

### La lutte contre le dépérissement des essences

Les principales essences menacées sont l'épicéa, par les scolytes, le sapin, par le gui et le chêne, par la sécheresse estivale. L'état sanitaire de ces peuplements fera l'objet d'un suivi régulier, et les essences seront adaptées à l'évolution climatique et à l'altitude tout en respectant une nécessaire diversification.

## L'Office National des Forêts (ONF), partenaire de la ville

Dans le cadre du code forestier, l'ONF, gestionnaire technique de la forêt communale ancilevienne sur le terrain, a plusieurs missions : surveillance de la forêt, programmation et suivi des coupes et travaux d'entretien, rédaction des plans d'aménagements, gestion sylvicole des peuplements, des coupes d'affouage, des mesures de protection des habitations riveraines, préservation des sols. Son devoir est également d'alerter sur les possibles dangers et de veiller au respect de la réglementation. Le montant des « frais de garderie » versés annuellement à l'ONF par la ville correspond à 10 % du revenu de la forêt, c'est-à-dire de la vente du bois prélevé, variable d'une année sur l'autre.

### Le suivi de l'évolution du gibier

Un suivi des sangliers, chamois, chevreuils sur certaines parcelles de la forêt permettra de contrôler les impacts de leur abrutissement sur la flore. En matière de chasse, la pratique réglementée joue, elle aussi, un rôle sur la régulation du gibier.



**Au-delà de l'action conjointe de la ville et de l'ONF pour la gestion durable de la ressource forestière ancilevienne, chacun est responsable à son niveau de la préservation de la forêt. Lieu magique à fréquenter, la forêt est un atout à protéger, préserver, valoriser pour l'équilibre qu'elle apporte maintenant et pour l'avenir.**